

2.7.2013

B7-0334 }
B7-0340 } RC1/Am. 15

Amendement 15

Jürgen Klute, Alda Sousa, Gabriele Zimmer
au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution commune
PPE, S&D, ALDE

Accord politique sur le cadre financier pluriannuel 2014-2020

Proposition de résolution commune
Paragraphe 1

Proposition de résolution commune

1. se félicite de l'accord politique dégagé le 27 juin 2013 au plus haut niveau politique entre le Parlement, la présidence du Conseil et la Commission sur le cadre financier pluriannuel (CFP) pour la période 2014-2020, après de longues et intenses négociations; rend hommage, à cet égard, à la présidence irlandaise pour les efforts considérables qu'elle a déployés en vue de parvenir à cet accord;

Amendement

1. déplore les conclusions du Conseil européen sur le cadre financier pluriannuel (CFP), dans lesquelles il est fait fi de ses résolutions du 23 octobre 2012 et du 13 mars 2013, et rejette catégoriquement le caractère secret et antidémocratique de la procédure qui, le 27 juin 2013, a conduit le Président du Parlement européen à publier des déclarations sans consulter au préalable l'ensemble des groupes politiques; regrette que le Conseil européen fasse peu de cas du rôle et des compétences du Parlement tels que définis dans le traité de Lisbonne;

Or. en

AM\942217FR.doc

PE515.878v01-00 }
PE515.884v01-00 } RC1

2.7.2013

B7-0334 }
B7-0340 } RC1/Am. 16

Amendement 16

Jürgen Klute, Paul Murphy, Alda Sousa, Gabriele Zimmer
au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution commune **PPE, S&D, ALDE**

Accord politique sur le cadre financier pluriannuel 2014-2020

Proposition de résolution commune **Paragraphe 2**

Proposition de résolution commune

2. souligne qu'ont été adoptées pour la première fois, grâce à la persévérance du Parlement dans les négociations, plusieurs dispositions qui seront déterminantes pour rendre le nouveau cadre financier opérationnel, cohérent, transparent et mieux adapté aux besoins des citoyens de l'Union européenne; met en évidence, notamment, les nouvelles modalités relatives à la révision du CFP, à la souplesse, aux ressources propres et à l'unité et à la transparence du budget, autant de points qui constituaient les principales priorités du Parlement dans les négociations;

Amendement

2. condamne, à cet égard, le rôle de la présidence irlandaise et la méthode, contraire aux principes de la démocratie, qu'elle a employée pour les négociations sur l'accord relatif au CFP; considère que la principale motivation de la présidence irlandaise était de parvenir à un accord, quel qu'il soit, du moment qu'il était conclu dans la période de six mois, dans le but de servir ses propres priorités sur la scène politique nationale; souligne que cette analyse est corroborée par l'annonce, par la présidence, d'un compromis avant qu'aucun accord réel n'ait eu lieu, ce qui équivalait à ne pas tenir compte des préoccupations des négociateurs du Parlement; en conclut que le thème "emplois, croissance et stabilité" vanté par la présidence irlandaise n'est absolument pas reflété par l'accord sur le CFP, qui reprend bien au contraire la politique d'austérité que le gouvernement irlandais pratique au niveau national;

Or. en

AM\942217FR.doc

PE515.878v01-00 }
PE515.884v01-00 } RC1

2.7.2013

B7-0334 }
B7-0340 } RC1/Am. 17

Amendement 17

Jürgen Klute, Alda Sousa, Gabriele Zimmer
au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution commune

PPE, S&D, ALDE

Accord politique sur le cadre financier pluriannuel 2014-2020

Proposition de résolution commune

Paragraphe 3

Proposition de résolution commune

3. se **déclare disposé** à mettre aux voix le règlement CFP et le nouvel accord interinstitutionnel au début de l'automne, **dès lors que les conditions techniques et juridiques nécessaires à l'établissement de la version finale des textes concernés seront réunies, de manière à ce que ces derniers correspondent à l'accord général dégagé par le Conseil et le Parlement,**

Amendement

3. se **refuse** à mettre aux voix le règlement CFP et le nouvel accord interinstitutionnel au début de l'automne **et demande instamment que la procédure de négociation sur le CFP se poursuive jusqu'à ce qu'un accord adéquat puisse se dégager;**

Or. en

AM\942217FR.doc

PE515.878v01-00 }
PE515.884v01-00 } RC1

2.7.2013

B7-0334 }
B7-0340 } RC1/Am. 18

Amendement 18

Jürgen Klute, Alda Sousa, Gabriele Zimmer
au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution commune

PPE, S&D, ALDE

Accord politique sur le cadre financier pluriannuel 2014-2020

Proposition de résolution commune

Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution commune

Amendement

3 bis. rejette cet accord, car il ne reflète aucune des priorités ni des préoccupations qui devraient contribuer à renverser la conjoncture actuelle de crise sociale, économique et financière pour remédier à la situation d'urgence sociale que rencontrent tant d'États membres; déplore qu'aucun des objectifs fondamentaux n'ait été atteint;

Or. en

AM\942217FR.doc

PE515.878v01-00 }
PE515.884v01-00 } RC1

2.7.2013

B7-0334 }
B7-0340 } RC1/Am. 19

Amendement 19

Jürgen Klute, Alda Sousa, Gabriele Zimmer
au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution commune

PPE, S&D, ALDE

Accord politique sur le cadre financier pluriannuel 2014-2020

Proposition de résolution commune

Paragraphe 3 ter (nouveau)

Proposition de résolution commune

Amendement

3 ter. estime que ledit accord, qui engage l'Union pour les sept années à venir, ainsi que les mesures proposées par le Conseil européen, la Commission, la Banque centrale européenne et le Fonds monétaire international pour lutter contre la crise sociale, économique et financière, n'auront pour tout résultat qu'une hausse spectaculaire du chômage, de fortes réductions salariales, un relèvement de l'âge de la retraite et une réduction des dépenses publiques dans des domaines tels que la recherche, l'innovation, l'éducation et la santé;

Or. en

AM\942217FR.doc

PE515.878v01-00 }
PE515.884v01-00 } RC1

2.7.2013

B7-0334 }
B7-0340 } RC1/Am. 20

Amendement 20

Jürgen Klute, Alda Sousa, Gabriele Zimmer
au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution commune

PPE, S&D, ALDE

Accord politique sur le cadre financier pluriannuel 2014-2020

Proposition de résolution commune

Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution commune

Amendement

4 bis. s'oppose fermement à l'actuelle accumulation et reconduction dans le budget de l'Union de crédits de paiement non consommés; exprime sa ferme opposition à un cadre financier qui maintiendra le budget dans un déficit structurel, en violation des dispositions du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (articles 310 et 323); rappelle la déclaration annexée au budget de l'Union pour 2013 qui invitait la Commission à présenter, au début de l'année 2013, un projet de budget rectificatif destiné uniquement à couvrir toutes les créances suspendues de 2012; déplore vivement la conclusion des négociations sur le CFP avant l'adoption finale, par le Conseil et le Parlement, dudit budget rectificatif; rappelle sa demande visant à obtenir du Conseil qu'il s'engage à ce que toutes les sommes dues en 2013 au titre d'obligations juridiques soient versées avant la fin de l'année en cours;

Or. en

AM\942217FR.doc

PE515.878v01-00 }
PE515.884v01-00 } RC1

2.7.2013

B7-0334 }
B7-0340 } RC1/Am. 21

Amendement 21

Jürgen Klute, Alda Sousa, Gabriele Zimmer
au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution commune
PPE, S&D, ALDE

Accord politique sur le cadre financier pluriannuel 2014-2020

Proposition de résolution commune
Paragraphe 5

Proposition de résolution commune

5. souligne, en outre, que le règlement CFP ne peut être légalement adopté sans un accord politique sur les bases juridiques appropriées, notamment sur les points qui se retrouvent dans le règlement CFP; se déclare disposé à conclure les négociations concernant les bases juridiques pour tous les programmes pluriannuels le plus tôt possible et réaffirme sa fidélité au principe selon lequel il n'y a accord sur rien tant qu'il n'y a pas accord sur tout; exige le respect intégral des pouvoirs législatifs conférés au Parlement par le traité de Lisbonne et demande au Conseil de négocier comme il se doit toutes les parties dites "liées au cadre financier pluriannuel" des bases juridiques; *se félicite des accords politiques intervenus jusqu'à présent sur plusieurs nouveaux programmes pluriannuels de l'Union européenne;*

Amendement

5. souligne, en outre, que le règlement CFP ne peut être légalement adopté sans un accord politique sur les bases juridiques appropriées, notamment sur les points qui se retrouvent dans le règlement CFP; se déclare disposé à conclure les négociations concernant les bases juridiques pour tous les programmes pluriannuels le plus tôt possible et réaffirme sa fidélité au principe selon lequel il n'y a accord sur rien tant qu'il n'y a pas accord sur tout; exige le respect intégral des pouvoirs législatifs conférés au Parlement par le traité de Lisbonne et demande au Conseil de négocier comme il se doit toutes les parties dites "liées au cadre financier pluriannuel" des bases juridiques;

Or. en

AM\942217FR.doc

PE515.878v01-00 }
PE515.884v01-00 } RC1

2.7.2013

B7-0334 }
B7-0340 } RC1/Am. 22

Amendement 22

Jürgen Klute, Alda Sousa, Gabriele Zimmer
au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution commune

PPE, S&D, ALDE

Accord politique sur le cadre financier pluriannuel 2014-2020

Proposition de résolution commune

Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution commune

Amendement

5 bis. met l'accent sur l'échec des négociations avec le Conseil sur toutes les dispositions du règlement CFP et de l'accord interinstitutionnel, pourtant censées faire en sorte que l'Union dispose d'un budget moderne, prévoyant, souple et transparent qui puisse produire de la croissance et des emplois dignes et combler le fossé entre les engagements politiques de l'Union et ses moyens budgétaires; souligne qu'il compte voter contre le règlement sur le CFP et contre l'accord interinstitutionnel;

Or. en

AM\942217FR.doc

PE515.878v01-00 }
PE515.884v01-00 } RC1

2.7.2013

B7-0334 }
B7-0340 } RC1/Am. 23

Amendement 23

Jürgen Klute, Alda Sousa, Gabriele Zimmer
au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution commune

PPE, S&D, ALDE

Accord politique sur le cadre financier pluriannuel 2014-2020

Proposition de résolution commune

Paragraphe 6

Proposition de résolution commune

Amendement

6. est conscient de l'assainissement des finances publiques auquel les États membres sont soumis; estime cependant que le volume total du prochain CFP, tel qu'il a été décidé par le Conseil européen, reste en deçà des objectifs politiques de l'Union européenne et de la nécessité d'assurer le succès de la mise en œuvre de la stratégie Europe 2020; s'inquiète de ce que ce niveau de ressources ne soit pas suffisant pour doter l'Union européenne des moyens nécessaires pour se rétablir de la crise actuelle d'une manière coordonnée et en ressortir renforcée; regrette que les États membres continuent de sous-évaluer le rôle et la contribution du budget de l'Union européenne au renforcement de la gouvernance économique et de la coordination budgétaire dans l'ensemble de l'Union européenne; craint, en outre, que le niveau si peu élevé des plafonds du CFP ne réduise considérablement la marge de manœuvre du Parlement dans les procédures budgétaires annuelles;

supprimé

Or. en

AM\942217FR.doc

PE515.878v01-00 }
PE515.884v01-00 } RC1

2.7.2013

B7-0334 }
B7-0340 } RC1/Am. 24

Amendement 24

Jürgen Klute, Alda Sousa, Gabriele Zimmer
au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution commune

PPE, S&D, ALDE

Accord politique sur le cadre financier pluriannuel 2014-2020

Proposition de résolution commune

Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution commune

Amendement

6 bis. réaffirme qu'à son sens, le CFP 2014-2020 devrait garantir la réussite de la mise en œuvre des politiques de cohésion et d'intégration sans imposer de conditions macroéconomiques, favoriser la croissance et l'emploi digne et doter l'Union des moyens nécessaires pour qu'elle se rétablisse de la crise et en sorte renforcée; insiste dès lors sur l'importance d'augmenter considérablement ses investissements dans l'innovation, la recherche et le développement, les infrastructures et la jeunesse, de lutter contre la pauvreté, d'atteindre les objectifs de l'Union concernant le changement climatique et l'énergie, d'améliorer l'éducation et de promouvoir l'inclusion sociale;

Or. en

AM\942217FR.doc

PE515.878v01-00 }
PE515.884v01-00 } RC1

2.7.2013

B7-0334 }
B7-0340 } RC1/Am. 25

Amendement 25

Jürgen Klute, Younous Omarjee, Alda Sousa, Gabriele Zimmer
au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution commune

PPE, S&D, ALDE

Accord politique sur le cadre financier pluriannuel 2014-2020

Proposition de résolution commune

Paragraphe 6 ter (nouveau)

Proposition de résolution commune

Amendement

6 ter. rejette la décision du Conseil consistant à allouer une enveloppe spécifique de fonds structurels d'un montant de 200 millions EUR à Mayotte, lequel constitue la moitié de ce que cette nouvelle région ultrapériphérique aurait reçu si le critère applicable à toutes les régions de l'Union avait effectivement été appliqué;

Or. en

AM\942217FR.doc

PE515.878v01-00 }
PE515.884v01-00 } RC1

2.7.2013

B7-0334 }
B7-0340 } RC1/Am. 26

Amendement 26

Jürgen Klute, Alda Sousa, Gabriele Zimmer
au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution commune

PPE, S&D, ALDE

Accord politique sur le cadre financier pluriannuel 2014-2020

Proposition de résolution commune

Paragraphe 6 quater (nouveau)

Proposition de résolution commune

Amendement

6 quater. dénonce le manque de transparence sur la manière dont l'accord politique a été obtenu au sein du Conseil européen, tant pour le volet dépenses que pour le volet recettes du CFP; insiste pour avoir lui-même toutes les informations pertinentes dont dispose la Commission sur le niveau convenu des allocations nationales au titre de la politique de cohésion et de la politique agricole commune, y compris les dérogations et les allocations spécifiques de chaque État membre; demande également que lui soient fournies toutes les informations pertinentes quant à l'incidence, par État membre, des décisions prises pour le volet recettes du CFP;

Or. en

AM\942217FR.doc

PE515.878v01-00 }
PE515.884v01-00 } RC1

2.7.2013

B7-0334 }
B7-0340 } RC1/Am. 27

Amendement 27

Jürgen Klute, Alda Sousa, Gabriele Zimmer
au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution commune

PPE, S&D, ALDE

Accord politique sur le cadre financier pluriannuel 2014-2020

Proposition de résolution commune

Paragraphe 10

Proposition de résolution commune

10. *se félicite* de la concentration des crédits en début de période sur 2014 et 2015 en ce qui concerne l'initiative pour l'emploi des jeunes et précise que les crédits supplémentaires seront nécessaires dès 2016 pour assurer la viabilité et l'efficacité de ce programme;

Amendement

10. *prend acte* de la concentration des crédits en début de période sur 2014 et 2015 en ce qui concerne l'initiative pour l'emploi des jeunes et précise que les crédits supplémentaires seront nécessaires dès 2016 pour assurer la viabilité et l'efficacité de ce programme; *souligne, toutefois, que ces montants sont insuffisants pour faire face aux terribles urgences sociales auxquelles sont confrontés plusieurs États membres, en particulier ceux actuellement soumis à des restrictions financières et économiques;*

Or. en

AM\942217FR.doc

PE515.878v01-00 }
PE515.884v01-00 } RC1

2.7.2013

B7-0334 }
B7-0340 } RC1/Am. 28

Amendement 28

Jürgen Klute, Alda Sousa, Gabriele Zimmer
au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution commune
PPE, S&D, ALDE

Accord politique sur le cadre financier pluriannuel 2014-2020

Proposition de résolution commune
Paragraphe 12

Proposition de résolution commune

12. *se félicite* du fait qu'une augmentation supplémentaire pouvant aller jusqu'à 1 milliard EUR ait été prévue pour le programme de distribution de denrées alimentaires à destination des États membres souhaitant l'utiliser pour venir en aide aux plus démunis dans l'Union; s'attend à ce que le Conseil et le Parlement s'accordent dès que possible sur les modalités concrètes de la réalisation de cet engagement dans le cadre des négociations en cours sur la base juridique pour le programme en question;

Amendement

12. *prend acte* du fait qu'une augmentation supplémentaire pouvant aller jusqu'à 1 milliard EUR ait été prévue pour le programme de distribution de denrées alimentaires à destination des États membres souhaitant l'utiliser pour venir en aide aux plus démunis dans l'Union; ***souligne, toutefois, que ce montant se borne à maintenir le niveau actuel des fonds disponibles***; s'attend à ce que le Conseil et le Parlement s'accordent dès que possible sur les modalités concrètes de la réalisation de cet engagement dans le cadre des négociations en cours sur la base juridique pour le programme en question;

Or. en

AM\942217FR.doc

PE515.878v01-00 }
PE515.884v01-00 } RC1

2.7.2013

B7-0334 }
B7-0340 } RC1/Am. 29

Amendement 29

Jürgen Klute, Alda Sousa, Gabriele Zimmer
au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution commune

PPE, S&D, ALDE

Accord politique sur le cadre financier pluriannuel 2014-2020

Proposition de résolution commune

Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution commune

Amendement

16 bis. rappelle que, si aucun CFP n'est adopté avant la fin de l'exercice 2013, les plafonds et autres dispositions correspondant à 2013 seront reconduits jusqu'à l'adoption d'un nouveau CFP; signale qu'en pareil cas, il serait prêt à parvenir rapidement à un accord avec le Conseil et la Commission pour adapter la structure interne du CFP afin de refléter les priorités politiques de l'Union et pour faire en sorte que les bases juridiques appropriées soient en place pour tous les programmes et politiques de l'Union au plus tard en 2014;

Or. en

AM\942217FR.doc

PE515.878v01-00 }
PE515.884v01-00 } RC1